

Nous avons aussi une lettre de l'Association des annonceurs canadiens, qui a été adressée au ministre des Transports et dont voici le texte:

"Bureau de l'administration, salle 1024,  
Federal Building, 85 ouest, rue Richmond,  
Toronto 2,  
le 20 février 1939.

L'honorable C. D. Howe,  
Ministre des Transports,  
Chambre des communes, Ottawa.

Cher monsieur Howe,

Nous sommes informés qu'un comité de la Chambre des communes a été institué pour faire enquête et rapport sur les activités de la Société Radio-Canada.

Bien que nous ne connaissions pas très bien les attributions du Comité, nous prenons la liberté de vous signaler que, si votre Comité juge à propos de connaître le point de vue des usagers de la radiodiffusion commerciale, notre association serait heureuse d'avoir le privilège de le lui communiquer.

Vos tout dévoués,

Le président,  
(Signé) Glen Bannerman."

Cette lettre fut adressée au ministre des Transports, qui me l'a transmise.

Maintenant, messieurs, M. Brockington est au milieu de nous, et je crois que nous pourrions plus avantageusement nous occuper de ces lettres plus tard.

M. ISNOR: Je propose que nous entendions M. Brockington.

M. L. W. BROCKINGTON, K.C., président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, est appelé.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je crois que nous faciliterions le travail du Comité si nous permettions à M. Brockington de faire son exposé d'abord; puis, tout membre du Comité sera libre de lui poser des questions. Cela, je crois, contribuera à l'avancement de nos travaux.

M. SLAGHT: Avant que M. Brockington ne procède, je désire savoir si le Comité a maintenant en sa possession tous les règlements de la société. Vous vous rappellerez qu'à notre dernière séance j'ai demandé de nous les procurer tous, et j'ai dit douter que le rapport annuel à couverture bleue et le livre vert les contiennent tous. Depuis on m'a dit que ces deux livres renferment tous les règlements, mais je désire faire confirmer ce point afin de savoir où nous en sommes.

Le PRÉSIDENT: M. Brockington est ici et nous en informera.

Le TÉMOIN: Je me propose d'abord de traiter de certains aspects de la radiodiffusion, pour absorber ensuite la question des règlements qu'on vous a remis et la question soulevée et qui a trait à une controverse récente. Quand j'en aurai fini de tout cela j'aurai, je pense, répondu à la question.

M. SLAGHT: Merci, monsieur. Je me demandais simplement si dans les renseignements fournis, ceux du livre vert et du rapport, nous avons tous les règlements existants?

Le TÉMOIN: Naturellement, quand j'aborderai cette question je traiterai des règlements et je vous expliquerai pourquoi certains d'entre eux ne se trouvent pas dans le livre; j'expliquerai à fond notre côté de la controverse.

M. SLAGHT: Alors je désire faire remarquer au président qu'à mon sens les membres du Comité admettront que s'il existe d'autres règlements nous devrions

[M. Leonard W. Brockington, K.C.]